



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

**Votations du
24 novembre 2019**

Initiative 162

OUI

**à des logements pour
toutes et tous en
période de pénurie**

Initiative 163

OUI

**à un aéroport plus
respectueux de
l'environnement**

NON

**à un contre-projet
totalement
insuffisant**

**Préférence :
Initiative**

OUI

**à 200 logements
au lieu-dit « Les Crêts »**

OUI à un aéroport plus respectueux de l'environnement

Lancée par la CARPE, une coordination regroupant des associations de protection de l'environnement et de riverain-e-s de l'aéroport, cette initiative prévoit :

- d'obliger l'Etat à prendre des mesures pour limiter les nuisances dues au trafic aérien pour la population et l'environnement,
- d'obliger l'Etat et l'Aéroport à rendre compte régulièrement aux communes et au Grand Conseil des actions entreprises dans le domaine, ainsi que des objectifs à moyens et long terme.

OUI à un plus de démocratie dans le pilotage de l'aéroport

Aujourd'hui, les décisions portant sur le développement de l'aéroport relèvent essentiellement de la compétence de l'OFAC, du Conseil fédéral, du Conseil d'Etat et de l'Aéroport lui-même.

Alors que le nombre de passagers-ères a doublé en 10 ans et dépasse aujourd'hui

15 millions, ces autorités planifient 25 millions de passagers-ères en 2030, ce qui représente un avion toutes les 90 secondes 18h/24 !

Face à cette perspective, il est urgent d'instaurer un contrôle un peu plus démocratique du développement de l'aéroport.

Il y a urgence à protéger l'environnement

Parallèlement à ce développement spectaculaire de l'aéroport, les nuisances ont explosé : bruit (notamment la nuit), pollution de l'air locale, et émissions de CO₂, alors que les riverain-e-s (habitant-e-s et travailleur-euses) de l'aéroport sont très nombreux-ses.

Face à l'urgence climatique, placer la préoccupation de l'environnement et de la protection de la population au même niveau que celui du développement économique est un minimum indispensable.

NON à un contre-projet totalement insuffisant

Le contre-projet adopté par la droite ne fait que maintenir le statu quo : on n'y parle plus de limitation des nuisances pour la population et l'environnement, mais d'« intérêts » pour la population, la Genève internationale et... les entreprises. Lorsque l'on connaît l'habitude gouvernementale de faire passer l'« intérêt » des salarié-e-s pour celui des patrons, autant dire qu'il s'agit là d'une carte blanche pour continuer à ne prendre en compte que les intérêts « économiques », au détriment des travailleurs-euses et de l'environnement.

Initiative 162 « Construisons des logements pour toutes et tous : une priorité en période de pénurie »

OUI à des logements accessibles aux travailleurs et travailleuses

Lancée par une large coalition comprenant entre autres les associations de défense des locataires, les partis de gauche, les syndicats, et diverses associations de quartier, l'initiative 162 vise à garantir la construction de logements accessibles à toutes et tous en cas de pénurie.

Concrètement, il s'agit d'inscrire dans la loi une pratique vieille de 60 ans, mais que la droite et les milieux immobiliers cherchent à remettre en question : le déclassement de terrains uniquement en « zones de développement », de manière à y construire des logements sociaux et à empêcher la spéculation.

Combattre la pénurie et l'explosion des loyers

A Genève, la pénurie de logements dure depuis près de 20 ans. Elle impacte directement les travailleurs-euses car sa conséquence est l'augmentation très marquée du prix des loyers, alors que les salaires ne font que stagner voire même baisser.

La moyenne des loyers des 4 pièces est de 1'502 frs, alors que la moyenne des loyers

en cas de location à un nouveau locataire est de 1'947 frs, soit 29,6% de plus ! Cette augmentation des prix est liée à l'avidité des propriétaires, qui profitent, en période de pénurie, pour augmenter abusivement les loyers. En moyenne, les loyers sont augmentés de 9,6% à chaque changement de locataire.

La « zone de développement » : une arme contre la spéculation

A l'inverse de la « zone ordinaire », qui permet aux promoteurs et propriétaires d'y spéculer et d'y réaliser de gigantesques profits au détriment de la population, la « zone de développement » est la seule zone constructible pour du logement qui permet à l'Etat d'intervenir pour réguler les prix, contrôler le type de construction, prévoir du logement social et s'assurer du financement des équipements collectifs.

Seule la « zone de développement » permet de réaliser une politique du logement qui va s'opposer à la spéculation et construire les logements dont les travailleurs-euses ont besoin.

OUI à 200 nouveaux logements au lieu-dit « Les Crêts »

La densification du territoire peut constituer une dégradation de la qualité de vie dans certains quartiers. Mais Genève connaît une crise du logement que l'on ne résoudra pas sans construire là où l'on peut encore le faire. A défaut, ce sont de toujours plus nombreux-ses travailleurs-euses que l'on condamne à s'entasser dans des zones déjà très denses et à des loyers prohibitifs, ou alors à s'exiler par le delà de la frontière avec les problèmes de mobilité et de pollution que cela engendre.

